

elles; leur cœur est à d'autres objets; et le cœur n'est susceptible de l'un amour; il ne se partage point entre l'amour de Dieu et l'amour des choses sensibles. On ne sert point deux maîtres, c'est J.-C. lui-même qui a prononcé cet oracle; et qui connaît mieux que lui la nature du cœur humain ?

VERSET 56.

Ceci n'est point une imprecation contre les ennemis de Dieu; c'est l'expression du désir qu'a le Prophete de voir le péché et l'iniquité bannis de la terre. S. Paul disait: *Que celui qui n'aime pas notre Seigneur Jésus-Christ, soit anathème.* Il ne voulait pas la destruction des ennemis de J.-C., mais l'extinction de leurs sentiments pervers.

Le Prophete termine son Psaume comme il l'a commencé: *O mon âme, bénissez le Seigneur.*

REFLEXIONS.

Une âme bien pénétrée de l'amour de Dieu, désire

1. Halleluia. CIV.

Hebr. CV.

2. Confitemini Domino, et invocato nomen ejus; annuntiate inter gentes opera ejus.
3. Cantate ei, et psallite ei; narrate omnia mirabilia ejus.
4. Laudamini in nomine sancto ejus; letetur cor quierentium Dominum.
5. Querite Dominum, et confirmamini; querite faciem ejus semper.
6. Mementote mirabilia ejus, que fecit; prodigia ejus, et judicia oris ejus.
7. Semen Abraham, servi ejus; filii Jacob electi ejus.
8. Ipse Dominus Deus noster; in universa terrâ judicia ejus.
9. Memor fuit in seculum testamenti sui; verbi quod mandavit in mille generationes;
10. Quod disposuit ad Abraham; et juramenti sui ad Isaac.
11. Et statuit illud Jacob in preceptum, et Israel in testamentum æternum.
12. Dicens: Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hæreditatis vestre.
13. Cum essent numero brevi, paucissimi, et incolæ ejus.
14. Et pertransierunt de gente in gentem, et de regno ad populum alterum.
15. Non reliquit hominem nocere eis; et corripuit pro eis reges.
16. Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.
17. Et vocavit famem super terram, et omne armamentum panis contrivit.
18. Misit ante eos virum; in servum venundatus est Joseph.
19. Humiliterunt in compedibus pedes ejus; ferum pertransiit animum ejus, donec veniret verbum ejus.
20. Eloquium Domini inflammavit eum; misit rex et solvit eum; princeps populorum, et dimisit eum.
21. Constituit eum dominum domus sue, et principem omnis possessionis sue.
22. Ut erudiret principes ejus sicut semetipsum, et senes ejus prudentiam doceret.

que la terre soit purgée de tous les crimes, que l'iniquité cesse de faire ses ravages dans les races humaines. Tous les saints ont été extrêmement touchés de l'aveuglement des pécheurs, ils se sont offerts comme des victimes d'expiation pour les égarements de leurs frères. Ils n'ont eu horreur que du péché, et la vie leur était pénible et douloureuse à cause des outrages qu'on lui fait sans cesse à la majesté divine. Le péché en effet est quelque chose d'étonnant, ou le commet en la présence de Dieu, dans le sein de Dieu, en abusant des dons de Dieu. On le multiplie à l'infini, et toute la vie se passe dans l'exercice continué de la haine et du mépris de Dieu. Que trouve-t-on à la fin de cette carrière toute de crimes? le moment terrible de Dieu, ses vengeances, ses foudres; plus de bienfaits, plus de miséricorde, plus d'amour, plus de lenus pour rappeler son âme, pour l'avertir de *béniir le Seigneur.*

PSAUME CIV.

1. Reconnaissez la grandeur de Dieu, et invoquez son nom: faites connaître ses œuvres aux nations.
2. Célébrez-le par vos chants et sur vos instruments: racontez toutes ses merveilles.
3. Glorifiez-vous dans son saint nom: que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur, soit dans l'allégresse.
4. Cherchez le Seigneur, et fortifiez-vous: cherchez sans cesse sa présence.
5. Souvenez-vous des merveilles qu'il a opérées, des prodiges (de sa puissance) et des jugements étonnés de sa bouche.
6. O vous, postérité d'Abraham, son serviteur; ô vous, enfants de Jacob, qui êtes ses fils.
7. Le Seigneur lui-même est notre Dieu: ses jugements (ou ses droits) s'étendent à toute la terre.
8. Il s'est toujours souvenu de son alliance, de la promesse qu'il a donnée pour être accomplie durant le cours de mille générations.
9. Il s'est souvenu de l'alliance qu'il a contractée avec Abraham, et du serment qu'il a fait à Isaac.
10. Il l'a confirmée à Jacob par un décret (immuable), et à Israël par une loi éternelle.
11. En disant: Je vous donnerai la terre de Chanaan pour être partagée entre vous, comme votre héritage.
12. Il leur tint ce discours, lorsqu'ils étaient en très-petit nombre, comme réduits à rien, et étrangers dans ce pays.
13. Ils passèrent de nations en nations, et d'un royaume à l'autre.
14. Dieu ne permit pas qu'on leur fit aucune injure, et en leur faveur il reprit les rois mêmes.
15. Gardez-vous (leur dit-il) de toucher à ceux qui me sont consacrés, et n'entreprenez rien contre mes prophètes.
16. Il appela la famine sur la terre, et il détruisit tout le pain, ressource ordinaire de l'homme pour sa nourriture.
17. Il envoya devant eux un homme (intelligent); Joseph fut vendu comme un esclave.
18. On resserra ses pieds dans des entraves; la douleur de se voir enchaîné affligea son âme, jusqu'à ce que les prédictions qu'il avait faites fussent accomplies.
19. L'inspiration de Dieu l'enflamma: le roi envoya vers lui, et le délivra; le maître de ces peuples le mit en liberté.
20. Pharaon l'établit maître dans sa maison, et il lui donna tout pouvoir sur ses états.
21. Afin que Joseph instruisit les grands de ce royaume comme il était instruit lui-même, et qu'il enseignât la sagesse aux vieillards de cette nation.

25. Et intravit Israel in Ægyptum, et Jacob accola fuit in terrâ Cham.
26. Et auxit populum suum vehementer, et firmavit eum super inimicos ejus.
27. Converterit cor eorum, ut odirent populum ejus, et dolui facerent in servos ejus.
28. Misit Moysen servum suum; Aaron, quem elegit ipsium.
29. Posuit in eis verba signorum suorum et prodigiorum in terrâ Cham.
30. Misit tenebras, et obscuravit, et non exacerbavit sermones suos.
31. Converterit aquas eorum in sanguinem, et occidit pisces eorum.
32. Eddidit terrâ eorum ranas in penetralibus regum ipsorum.
33. Dixit, et venit eynomyia et ciniphes in omnibus finibus eorum.
34. Posuit pluvias eorum grandinem, ignem contrivit lignum finium eorum.
35. Et percussit vineas eorum et ficulneas eorum, et contrivit lignum finium eorum.
36. Dixit, et venit locusta, et bruchus, cujus non erat numerus.
37. Et comedit omne fœtum in terrâ eorum, et comedit omnem fructum terræ eorum.
38. Et percussit omne primogenitum in terrâ eorum, primitias omnium laboris eorum.
39. Et edidit eis cum argento et auro, et non erat in tribubus eorum infirmus.
40. Latata est Ægyptus in protectione eorum, quia incubuit timor eorum super eos.
41. Expandit nubem in protectionem eorum, et ignem, ut luceret eis per noctem.
42. Pelierunt, et venit coturnix, et pane cœli saturavit eos.
43. Diripuit pétram, et fluxerunt aquæ; abiierunt in siccâ flumina.
44. Quoniam memor fuit verbi sancti sui, quod habuit ad Abraham puerum suum.
45. Et eduxit populum suum in exultatione, et electos suos in lætitiâ.
46. Et dedit illis regiones gentium; et labores populorum possederunt.
47. Ut custodiunt justificationes ejus, et legem ejus requirunt.

COMMENTARIUM.

VERS. 41.—HALLELUIA (1). Halleluia postea à Se-

(1) Que vox in fronte hujus Psalmi legitur apud Septuaginta et Vulgatum, apud Hebræum ad calcem superioris habetur. Fuere olim, qui duplex *halleluia* hic ponendum docerent, alterum in calcem superioris, alterum in fronte præsentis; ac certissimi principii loco illud ponebant, Psalmos, quibus *halleluia* in fine deceret, neque in fronte habere; quosdam tamen esse, qui in fine haberent, minima vero in fronte. Hæc tamen dogmata incertissima sunt: at, certa sunt, quod Psalmi explicationem jurant, cujus vel in fronte vel in calcem *halleluia* legatur?

Dubius vocibus constat *halleluia*, ex *hallelu*, laudate, et *uia*, Dominum. Aliud etymon scrutatur

22. Alors Israël entra dans l'Égypte, Jacob demeura comme étranger dans la terre de Cham.
23. Dieu y multiplia extrêmement son peuple, et le fortifia beaucoup plus que ses ennemis, (ou le rendit plus puissant que ses ennemis).
24. Il changea le cœur des Égyptiens au point qu'ils commencèrent à haïr son peuple, et à user de fraude contre ses serviteurs.
25. Il envoya son serviteur Moïse; et il envoya Aaron dont il avait fait choix.
26. Il mit dans eux la puissance d'opérer des signes et des prodiges dans la terre d'Égypte.
27. Il envoya des ténèbres, il répandit une obscurité (générale), et il ne fit point alors de menaces (à Pharaon).
28. Il changea leurs eaux en sang, et il fit mourir leurs poissons.
29. La terre produisit (par son ordre) des grenouilles qui infectèrent les appartements même de leurs rois.
30. Il dit, et il naquit un nombre infini d'insectes et de mouches, dans toutes leurs contrées.
31. Il fit tomber la grêle en aussi grande abondance que la pluie; et un feu dévorant ravagea leur terre.
32. Il frappa de cette grêle leurs vignes et leurs figuiers; il brisa les arbres plantés dans toutes les contrées de ce royaume.
33. Il dit, et virent des sauterelles et des hannetons sans nombre.
34. Ces insectes dévorèrent toute l'herbe de leurs campagnes, et firent périr tous les fruits de leur terre.
35. Il frappa ensuite tous les premiers nés du pays, toutes les premières des familles, (ou toutes les premières des récoltes qu'ils espéraient de leurs travaux).
36. Il tira enfin les Israélites chargés d'or et d'argent; et il ne se trouva point de malades dans leurs tribus.
37. L'Égypte se réjouit à leur départ, parce que la peur que les Égyptiens avaient d'Israël, était extrême.
38. Il étendit une nuee pour les couvrir, et il fit briller des feux pour les éclairer pendant la nuit.
39. Ils demandèrent, et des caillies vinrent en abondance: ils demandèrent, et ils furent rassasiés d'un pain céleste.
40. Il ouvrit la pierre, et les eaux coulérent; un fleuve se répandit dans ces lieux arides;
41. Parce qu'il se souvint de la parole sainte qu'il avait donnée à son serviteur Abraham.
42. Il tira son peuple (de l'Égypte) plein de joie, il délivra ses élus remplis de sentiments d'allégresse.
43. Il leur donna les pays habités par les nations, il les mit en possession des terres cultivées par les peuples (de Chanaan);
44. Afin qu'ils gardassent ses cérémonies, et qu'ils fussent fidèles à s'occuper de sa loi.

S. Athanasius, constatque docet ex *Al*, Deus, et, fortis, *uia*, robustus. Qui hoc etymon sanctissimo Patri vendidit, Hebraicæ profectò ignorabat. Addit, tradidit à Patribus sententia Terri, angelos in oculis canere *halleluia*; Cherubim vero, Sanctus, Sanctus, Sanctus, ingeminare. Præter vocis significationem, *halleluia* quoddam acclamationis genus sonat, orationemque, quam grammaticæ satis exprimit nequeunt: quàmobrem veteris Testamenti interpretes intactam reliquerunt, et Ecclesiæ istam sensu inter precandi formidat usurpavit.

Scriptus est Psalmus, vel saltem priores duo et viginti versiculi, à Davide, cum arca et ædibus Obedi-

riorem concluserunt. Septuaginta, ne hic esset sine titulo, maluerunt ad hunc pertinere, quod ad Deum laudandum invitaret à beneficiis populo suo collatis, quibus præcipue eum è populo exiguo amplissimum et potentissimum constituit. *Halleluia* enim, quod hic primum occurrit, duobus propriè vocabulis, usque ad Psal. 145, ubi deinceps unica erit vox et integra, tam in principis Psalmorum quam finibus, composita videlicet à duobus integris, nullo interposito maccaph: *Laudate Deum cum júbilo, lætitiâ et cantu, sive, jubilate Deum*, sonat. Unde in cœlo auditur, ubi omnia cantica sunt læta, et perpetuum est halleluia, Apoc. 19, v. 4, et in Ecclesiâ læta duntaxat temporibus canitur jam ab apostolico seculo, ut in Paschate, apud Augustinum, Epist. ad Casulanum, et in Psal. 106, Victorem, de Pers. Vand., ubi vocatur *Alluciatum melos*, Hieronymum, epist. 17, ubi *carmen musicum rusticorum*;

domi in paratam Sionis tabernaculum delata est. Hoc perspicue tradunt Paralipomena, ubi idem hic Psalmus legitur, ad ea usque verba: *Et vocavit famem super terram*. Eodem Paralipomenon in loco, post ea verba: *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari*, que hic sunt v. 15, totus legitur Psalmus 95.

Post Babyloniam captivitate, in secundi templi dedicatione, eundem hunc Psalmum, qui translata in Sionem arcâ dictus est, recitatum esse arbitramur; additum vero Psalmi conclusionem, quâ brevi compendio ea colliguntur quæ Deus in populi sui gratiam usque ad promissæ regionis ingressum egit. His conjungere Psalmos 105 et 106 ejusdem argumenti et occasionis. Hoc Psalmo Dei prodigia et beneficia erga Israeliam recitantur; quinto et centesimo Israelitarum pericula, scelera et poena; centesimo sexto gratiæ aguntur Deo ob solutam captivitate, cuius libertatis descriptio jungitur. (Calmei.)

Hujus Psalmi primi versus quinquaginta etiam inchoant eum Psalmum, qui refertur 1 Chron. 16, 8, 22, et ibi, post constitutos cantores novos, primum à Davide Asapho datus scribitur, qui post introductam arcam in Zionio accineretur. Sicut igitur, si hic centesimus quintus totus ibi et solus perscriberetur, non esset res dubia hunc Psalmum et initium Zionii factum, et primum ibi à cantoribus novis decantatum esse; ita nunc, quòd initium tantum, usque ad versum 15, ibi recitatur, et reliqua fermè omnia Psalmi illius qui est in libro Chronicorum, in Psalmo 96 scripta existant, atque insuper, qua in hoc nostro post versum 15 usque ad finem leguntur, nova sit prosè, et quorum verbum nullum est in Psalmo Zionio 1 Chron. 16, planum mirum hoc fit, hunc Psalmum 105 neque esse Davids, neque enim qui in Chronicorum libro perscriptus legitur, sed initium tantum Davidici illius habere, usque ad versum 15, reliqua autem ab alio autore ad Davidica illa atexta esse; ideoque, etiamsi quinquedecim versus Davidici sunt, propter sequentia tamen non potuit Davidis nomen carmini perscribi, id quod et hæc de causâ non factum est in nonagesimo sexto, cuius tamen pleraque sunt Davidica. Dubitari autem vis potest, hunc etiam Psalmum eadem occasione factum, quâ in Græcâ Alexandrinâ translatione annotatur factus 96; id est, hunc etiam in templi illius secundi initium et consecratione hujus decanatum, et ex Davidico illo, qui est 1 Chron. 16, quinquedecim primis versus ad secundi templi consecrationem à rhapso, propter argumenti et occasionis similitudinem assumptis esse, quibus postea, que sequuntur de suo atteritur. Cæterum hunc Psalmum cum eo carmine quod in Chronicorum libro exstat, contulit et illustravit C. B. Redding in Observat. philologico-crit. de Psalmis bis editis, p. 82, seqq. (Rosenmüller.)

imò à propheticis: nam ejus canendi usum in Ecclesiâ ex Aggeo propheta manare, qui primus illud cœcinerit, cum novam structuram templi vidit, testatur Epiphanius, de Viis Prophet., idque secundum Tobiam prophetiam, Tob. 13, v. 22. Quod annoto propter istos qui simpliciter interpretantur: *Laudate Deum* (eum, qui est, propriè) nam *halal*, vel potius *hillel* in piel, plus significat, ut proinde Justinus Martyr, q. 50 ad Orthod., eleganter representârit per, *superioris arcâ piteus vò èv*, et Hebræi *halal* perisque locis exponant *shamah*, *letatus est*, maxime veteres, ut Thalmudici apud Kimhi in Psal. sequentem. *Hillula* enim appellat lætitiâ, gaudium, *beth hillula* domum gaudii, domum genialem, et aliquando *thalamum*, locum nuptialium sponsi et sponse, ut à Mose dicuntur, Lev. 19, v. 24, *hillulim*, gaudia. Quare Psalmi hujus inscriptiones sunt de rebus lætis, et respiciunt ad Messiam et Ecclesiam, vel alterutrum. Itaque majores vocem primitivam retinere maluerunt, quam non satis emphaticè uno verbo exprimere. Lege Hieronymum ad Marcellam epist. 157. Masoretas autem dixi, non Hebræos, quoniam illi non modò auctores punctorum vocalium existerunt, verum etiam accentuum et notularum distinguendum, cum ante eos universa Scriptura unus esset pasue, sive versus, id est, careret expressis distinctionum notis, ex Rambam et Eliâ, ut idcirco sæpius hallucinati sint, discedendo à rectiore Septuaginta, Chaldei, Thalmudicorum et veterum Rabbino-rum judicio, quemadmodum quotidie fit, dum minores se sapientiores et ingeniosiores majoribus autunt.

VERS. 2. — ANNUNTIATE INTER GENTES OPERA EJUS, nota facite, *inter gentes*, id est, ò vos gentes, ò vos externi, de quo supra, Psal. 9, v. 4. *Opera ejus*, præcipue ea que perpetua historica narratione commemorabis, de mirabilibus Dei beneficiis erga suum populum, ut Deut. 29, v. 2, 3, 4.

VERS. 5. — CANTATE EI, (OP) ET PSALLITE (MENTO ET INSTRUMENTIS MUSICIS); NARRATE (SINE COPULÂ AD VEHEMENTIAM EXHORTATIONIS) MIRABILIA, que fecit creando, conservando, liberando, ea autem presertim, que Israelitico populo præstitit, Deut. 7, v. 6, 7, 8, et 29, v. 2, 5, 4.

VERS. 4. — LAUDAMINI IN NOMINE SANCTO EJUS (1); gloriamini ejus nomine; eo lætamini, enim laudate, ut supra, Psal. 35; id est, laudate nomen sanctum ejus, ut habetur in 1 Paral. 16, 10, ubi hic psalmus legitur usque ad vers. 18.

VERS. 5. — QUÆRITE DOMINUM, ET CONFIRMAMINI: forti et constanti estote animo ad eum querendum; vel, more linguæ, imperf. pro futuro: Et confirmabimini robustique efficiemini. Scio Masoretas legere nominaliter

(1) Ille gloriatur in Deo, qui ejus liberalitati acceptum refert quicquid predicabile et gloriandum se habere existimat. Fortitudinem Dei querit, qui perspectâ inanis virum suarum, se ac sua omnia potentissimi nominis tutelæ presidio committit. Faciem Dei semper querit, quisquis ante omnia studet ut omnibus in rebus potentiam, bonitatem et sapientiam illius contempletur, eumque presentem ac propitium semper habeat. (Flaminios.)

per holam, *vehazzo*, et *fortitudinem ejus* (*quærit*), per quam nonnulli arcam fœderis intelligunt, in qua se Dei virtus declarabat, 5 Reg. 8, 12, ut supra, Psal. 77, v. 61: *Tradidit in captivitate fortitudinem eorum*, de arcâ à Philistæis bello captâ. Verum *vehazum*, per shorce in imperativo kal, non minus quadrat. FACIEM EJUS, eum, ejus conspectum, favorem et gratiam; præsentiam Dei, Augustinus. Alii, Christum, qui Dei est facies et imago expressissima. Alienius Kimhi arcam fœderis etiam hic intelligit. De hoc idiotismo alibi diximus. Nam honoris causâ Deum circumloquuntur.

VERS. 6. — PRODIGIA EJUS ET JUDICIA ORIS EJUS. Prodigiorum et judiciorum ejus mementote, per zeugma, et regiminis sive syntaxeos variationem. Prodigia appellat miracula, que patravit in sui populi liberatione; judicia, legem et præcepta ore suo tradita per Moysen; vel supplicia, que edidit ex oris sui sententiâ in Pharaonem, ut eadem sint cum prodigiis.

VERS. 7. — SEMEN ABRAHE FILII EJUS. Vocativi casus: ut jam sit apostrophe ad Judæos: O semen Abraham, cultores ejus, ò filii Jacob, quos repudiatio Esau elegit. *Servi enim et electi*, in Græco sunt nominativi plurales, *δούλοι υἱοὶ, καὶ ἐλεκτοὶ υἱοῦ*. Appositorie ad *semen et filii*. Item in Hebræo saltim posterius. Nam *behiran* habet iud symbolum pluralis masculini, ut vers. 45. Indicat non naturâ aut meritis Israelitas populum esse Dei, sed solâ electione, Rom. 9, 8, 9, 10, 11.

VERS. 8. — IPSE DOMINUS DEUS NOSTER, est sup. JUDICIA, exempla et argumenta omnipotentia, bonitatis et veritatis sive fidei; prodigia et miracula, ut supra, vers. 6.

VERS. 9. — MEMOR FIT IN SECULUM, in perpetuum. VERBI, testamenti, appositorie verbi, vel, rei (nam *davar* est transcendens) quam in perpetuum esse jus sit, quam promisit in *mille*, id est, multas ætates; vel omnes et infinitas, propter numeri multitudinem et perfectionem. Non solum enim à tempore Abraham, usque ad nos facta est promissio, verum ab ipso etiam Adam in omnem posteritatem. Arnobius ad mille generationes gentium, que è tribus filiis Noe propagatæ sunt. Sumit generationem pro propagatione et sobole. Ad *dor*, ætas potius et seculum, sive homines alicujus seculi.

VERS. 10. — QUOD DISPOSITUS AD ABRAHAM, quod pepigit cum Abraham, Gen. 12, 5 et 17, v. 19 et 18, 18. ET JURAMENTI CUM ISAAC, memor fuit, per zeugma. Gen. 26, 3. *Ad pro* de exponit Kimhi, 1 Paral. 16. *Memor fuit juramenti Abrahæ facti super Isaac, non super Ismaele, vel filius Cethurae*, Gen. 17, 19 et 18, 18 et 21, 2. *In Isaac vocabitur tibi semen. Juramentum autem istud factum est in figatione Isaac*, Gen. 22, 18.

VERS. 11. — ET STATUIT ILLUD, stabilivit, vel constituit. *Jacob, Israel*, sunt dativi casus, et pertinent ad personam Jacob, sive Israel filii Isaac, cui renovatae sunt promissiones de possidendâ terrâ Chanaan, Gen. 27, 28 et 29, et nascituro ex ipse semine, Gen. 28, 14. Ne quis putet summi patronymicè, ut sæpè aliis,

pro Jacobæis sive Israelitis. IN PRÆCEPTUM, pro lege et statuto, in vim legis, ne præter ipsum alium Deum colerent, et ipse vicissim nullam gentem aliam haberet æquè charam et penitentem.

VERS. 12. — DICENS: TIBI DABO TERRAM CHANAAN, eorum trium patriarcharum unicuique. Nam singularis repetita sunt promissiones, ut supra, Psal. 3, 8. Quare mox mutato numero. VESTRE FUNICULUM, in funiculum. Non enim est appositio, sed accusativus transitionis, de quo supra, Jos. 15, 14, 15, Ezech. 47. Metonymicè, partem, quâ hæreditates funiculis memoris dividebantur; id est: Tibi dabo, ò Abraham, ò Isaac, ò Jacob, terram Chanaan pro parte hæreditatis vestre, Gen. 12, 7 et 15, 14 et 15, 18 et 26, 4. Navit Kimhi, 1 Paral. 16 (nam illic quoque reperitur usque ad vers. 17), esse appositionem et apostropham ad Israelitas: *Eis dixit, tibi dabo, ò Israelita, terram Chanaan, que quidem est portio hæreditatis vestre, portio quam hodie possidetis*.

VERS. 15. — CUM ESSENT NUMERO BREVI, exiguo et paucio numero. Hebræicè, *melche mispar*, id est, viri numeri, viri quos facile erat numerare, ut qui delinquerent Abraham, Isaac, Jacob, et septuaginta animabus, que cum Jacob descenderunt in Ægyptum, Gen. 36, 26, Exod. 1, v. 5. Nam initio hæc tota patriarcharum familia, cum eorum uxoris. Et incolæ, peregrini terre Chanaan. Erant enim oriundi è Chaldæâ et Mesopotamiâ. Exaggeratio gratiæ et beneficii. Nam non poterant tantam occupandam assequi: primum, quòd essent nimis pauci ad occupandam tam amplam terram; deinde quòd peregrini et externi sine ullo illic pedis, fortunarum, dignitatis vestri.

VERS. 14. — ET PERTRANSIERIT DE GENTE IN GENTE, de Chaldæâ in Mesopotamiâ, Chanaanem, Palestinam, Ægyptum, etc., frequenter transmigrantes, Gen. 12, 6, 7, 8 et 20, 1, 2, etc., Hebr. 11, 8, 9, 10, etc.

VERS. 15. — NON RELIQUIT HOMINEM VOCERE EIS, non permisit eos è quorum opprimi et lædi. CONFRUIT, increpavit, castigavit propter eos reges Ægypti et Palestina Pharaonem et Abimelech, Gen. 12, 17, etc., dicendo supple quod sequitur.

VERS. 16. — NOLITE TANGERE CHRISTOS MEOS (1), re-

(1) Meosque prophetas injuriis ne afflicto. Perspicuo ac mirifico sæpè patrocinio tutatus est patriarchas Deus. Abimelechum, regem Geraræ, qui Soram, Abrahami uxorem, sororem credens, rapuerat, gravissimè arguit: ejusque rei causâ Ægypti regem morbo afflicto. Eadem ratione tutatus est Isaacum Deus; tamque perspicuus Dei beneficiis ille cumulatatur, ut Abimelech Geraræ rex illum oraverit, sua è ditone discederet, quòd se ipso opulentiorem crederet: amicitias cum illo iunxit; ipseque Isaac inter impia feramque gentem pacifice et suavissimè vixit. Neque minus luculentè adfuit Jacob Deus adversus fratrem, socerum, et Chanaanem, postquam Simeon et Levi illius filii Siciem depopulati sunt.

Christi Domini uncapantur hoc loco patriarchæ, non regiæ potestatis causâ, quam in domiciliis sui regione exercuerint, aut regiæ unctiois, quâ fuerint inaugurati, sed divini amicitie et beneficiorum causâ quibus Deus illos prosecutus est, ut proprie ipsi

ges et principes meos, id est, à me constitutos, et quasi inunctos. Adde patriarchas fuisse unctos oleo invisibili, id est, Spiritu sancto, et ejus gratia, ob quam unctio nem et nos dicimur Christi sive Christiani. Patriarchas inter exteros populos, principes et magnos constitue rat, adeo ut illi eorum ambirent affinitates et foderat, atque si magni fuissent reges. Hinc enim filii Heth, Gen. 25, 6, ad Abraham: *Principes Dei est apud nos*, qualem et eum de cæde quatuor regum revertentem agnoscent, et prædicant reges Sodomæ, et Gomorrhæ, et Melchisedec, et Abimelec rex Philistinorum cum eo fedus in sempiternum iungens, quod postea renovat cum Isaac filio, Gen. 14, 17, 18, et 21, 50, 51, et 28, 50, 51. Quantum ad Jacob, cum ipse prolifesceret de urbe Sichem, à filiis direpta et vastata, terror Dei invasi omnes per circuitum civitates, nec sunt nisi persequi recedentes, Gen. 35, 5. Ismael autem et filii alii Abrahæ ex Cethurâ, itemque Esau nepos, solo respectu sanguinis et familie, sese per conjugia inse ruerunt in principes familiâ Syria, Arabia, Æthiopia, ac earum rexerunt populos, relictis in multa secula filiis regibus et ducibus, Gen. 25, 14, et 36, 1, 2, 5. In PROPHEtis. Nam Abraham vocat Prophetam Deus, Gen. 20, 7; et Isaac de sua posteritate prophetizat, Gen. 27, 28, 29; et Jacob moriens mira vaticinatur de Christo et posteris, Gen. 49, 10, 11. Denique hi omnes viderunt diem Christi, et gavisus sunt, quod non contigit sine prophetiæ facultate et dono. Adde Deum sæpe eis collocutum, et apparnisse, et ingentia reve lasse. MALICIASI, male facere, nocere.

VERS. 17. — ET VOCAVIT FAMEM SUPER TERRAM (1).

rum virtutis ac præstantiæ, divine electionis, quæ di vine servituti addecebantur, federisque inter Deum et ipsos iunctæ, ac denique sacerdotii ac prophetici muneris, quo Dei nomine fungebantur; utraque enim hæc di gnitas, nihilominus quam regia, unctio nem postulat. Illi certè altaria condidit, Deoque victimas mactave runt. Abraham in Genesi conceptis verbis Propheta dicitur, non secus atque hic: *In prophetia mea nolite malignari*. Vaticinatus est Isaac, cum Jacobo benedixit, Jacobum sua ipsius de filiis paulo ante mortem vati cina prophetam demonstrant. Se illis frequenter vi dendum præbuit Deus, suaque illis consilia, futurasque res aperuit: quæ omnem nullus dubio locus superest, utrum veri prophete fuerint; et utraque hæc vox, *Christi et Prophete*, hoc loco idem fortassè signifi cant.

Neque me latet, fuisse inter veteres, qui Abrahamum Damasci imperitias crediderint. Precentis dicebunt et octo duces illi tribuit Josephus, singulos legenti militum numero præfatos. At major certè debetur Scripturæ, quam historicis fides. Quamvis Abrahamo minores non essent, quam perisicæ Chanaanorum regibus opes, quorum imperium urbis unius menibus elaudabatur; illud tamen certò certius est nullum fuisse Abrahamo regnum, provinciam, urbemve, ubi auctoritatem exerceret. Abrahami opes greges erant et servi; nemini unquam, præter familiares, imperavit.

(Calmet.)

(1) Cognitio earum rerum quæ attinguntur his ver bis, maximum solatium præbere debet hominibus piis in calamitate. Promiserat Deus terram Chanaanorum familie Abraham; sed antequam illa promissum consequeretur, penè fame enecta, in Ægyptum fugere, et durissimum, maximeque diuturnam servitutem apud barbaros servire coacta est. Idem Josephum eo con silio præmisit in regionem illam, ut dignitate regi pro

Sic loquitur Scriptura, ne quis eam attribuat nature, vel foto, vel casu. Est enim unum de Dei flagellis, 4 Reg. 8: *Vocabit Dominus famem, et veniet super terram, annis septem*. OMNE FIRMAMENTUM. Hebraice, *col mathe*, omnem laculum et virgam propriè, robur omne, id est, omnia legumina, vel omnem cibum, quo sustentatur, et alitur homo, fregit et sustulit, ut maxima fames or hem invaderet, per septennium, Gen. 41, 51, 52. Sic loquitur Moyses, Levit. 26, 26: *Confringam baculum panis vestri*, id est, fulcrum, robur (Isai. 5, 1), quia panis cor hominis firmat, vel calamus, spicam jam firmam, et propè maturam. Unde calamitas, quasi cala miorum fractio.

VERS. 18. — MISIT ANTE EOS VIRUM. Præmisit illis Joseph in Ægyptum, qui patris et fratrum victori pro spiceret, pravis horum consiliis in finem commodum et salutarem usus: *In conversationem misit me Deus anteros*, Gen. 45, 5. Est autem hysteron proteron; nam Joseph prius fuit venditus, quam fames venerit; nul lum periculum Ecclesiæ solet accidere, quin Deus ante providerit, et procurarit modum conservationis et salutis. In SERVUM VENUSATUS, primùm Ismaelitis, deinde Putiphari regis eunucho, Gen. 37, 27, 28 et 36.

VERS. 19. — HUMILIAVERUNT IN COMPEDIBUS, afflicto rum propriè. FERRUM, ferreis vinculis ejus personam tentaverunt, conjiciendo in carcerem, Gen. 39, 20. Anima pro totâ personâ, per synecdochen, ut alibi, Gen. 46, 27: *Septuaginta anime descendunt in Ægyptum*. In fonte est alius tropus: *In ferrum venit anima ejus*. VERBUM EUS, Dei, passivè. Verbum sive decretum Dei de eo evchendo; q. d.: Hæsi Joseph in carcere, quoad tempus à Deo constitutum appare ret et exaltaretur. Vel ipsius Joseph: activè. Verbum, quod ipse Joseph dixerat, referens fratribus et patri somnia à se visa de futurâ suâ magnitudine, donec tempus veniret, quo verbum illud impleteret, Gen. 37, 7, 8. Aliqui, verbum prophetiæ ejus, factum ad pis torum et pincernarum regionum magistros, Gen. 40, 12 et 15.

VERS. 20. — ELOQUIUM DOMINI INFLAMMAVIT EUM, veluti excoxit et igne exploravit eum verbum Domini. Nam eloquium, sive oraculum Dei per insonia causa fuit ut probaretur, et coqueretur igne tribulationis, dum propter illud à fratribus est venditus, indeque passus cætera que in Genesi memorantur per annos tredecim, quousque anno ætatis trigesimo Ægypto præficeretur. Anno enim vitæ decimo septimo fuit venditus, apud Putipharem mansit annum unum, in carcere duodecim, et Seder Olam. Vel, *eloquium Do*

ximus evaderet, neque familiam suam modò, sed univ ersam Ægyptum ab imminente exitio tueretur; sed vide quam duris initiis et progressionibus adolescen tem sibi charissimum ad eum honorem, potentiamque perduxerit. Hæc intelligens vir pius, cui vita beata et immortalis promissa est à Deo, tum maxime spe *be nâ*, bonoque animo esse debet, cum maxime calami tosus est: solet enim summus ille Pater ad inferos de jicere, quos cædo donare constituit, contraque impios ad breve tempus in sublime tollit, ut graviore casu decidant in miseria sempiternas. (Flaminius.)

mini, id est, metonymicè, eloqui Domini observatio perdidit eum; præceptum, lex divina fuit causa cur probaretur, et veluti igne examinaretur: nempe, quia studiosus erat verbi Domini et præceptorum ejus, per secutionem est passus à fratribus, Ægyptiis, hero, herâ, etc. Si fuisset impius, nihil ei fortassis tale contigisset. Sed Dominus fecit cum tentatione preventum. Docet Deum ad ipsius probationem hæc ei calamita tem immississe. REX, Pharaò, qui mox *princeps popu lorum*, Ægypti scilicet, Gen. 41, 1, 4, 15. SOLVIT EUM, è compedibus et ferro, et emisit è carcere, laxavit propriè.

VERS. 21. — ET PRINCIPEM OMNIS POSSESSIONIS SUE, suarum rerum et ditiorum gubernatorem, Gen. 41, 40.

VERS. 22. — UT ERUDIRET, ut vinceret, propriè alligare, castigare, coerceret corruptelam auticam, et reduceret ad moderationem atque virtutem, quâ ipse erat præditus, Gen. 42, 6. Hoc enim significatur per, *sicut semetipsum*. Ut eos instar sul doerit, ut virtutis, quæ erat in ipso, studiosos efficeret. Nam legitur per 2, *erat in ipso*, studiosos efficeret. Nam legitur per 2 metonymicè, *in animâ suâ*, id est, pro suâ ipsius voluntate et arbitratu, principes cogeret, accepta etiam potestate illos in vincula conjiciendi. Quò etiam inclinare possit nostra versio. Præposuit eum ante: sive ut principes erudiret et castigaret, et consiliarios efficeret sapientes, tantâ erga illos libertate, quantâ erga semetipsum. *Asar* idem esse possit quod *iasar*, ex mutâ permutatione litterarum. *Ehewi*, *erudit*, *docuit*, non *figavit*, de quo supra, Psal. 95, v. 11. SENES ERIS, senatores, consiliarios et magistratus.

VERS. 23. — ET INTRAVIT ISRAEL JACOB, patronymicè Israelite et Jacobel, Gen. 46, 6, 7. INCOLA FUT, peregrinatus est in terrâ Cham, patris Mixraim, à quo Ægypti, Gen. 10, 15, id est, in Ægypto.

VERS. 24. — AUXIT POPULUM SUUM VEHEMENTER, multiplicavit, fecundavit, Exod. 1, v. 7, ut cum initio descendis vix essent septuaginta, in exilii post 400 annos, vel, juxta alios, ducentis decem, sexcenta arma torum millia explerent, et totidem parvulos et mu lieres secum in terram Chanaan ducerent. SUPER, præ, plusquam. Eum supra ipsius hostes auxit et multipli cavit; fortiorum eum, vel numerosiorem fecit (utrum que vox Hebræa, *vaiahat simelhu* patitur, pro quâ nos, *et firmavit eum* (inimicis ipsius Ægyptiis)). Hic incipit historia Exodi.

VERS. 25. — CONVERTIT COR EORUM, UT AUDIRENT (1), præ honorum copiâ, quibus suum populum afficiebat, animos illorum ad suorum odium convertit. Non qui

(1) Vide quid agat providentia Dei; odia barbaræ gentis incitavit in Judæos innocentes, ut crudelitas impiorum illustrem et gloriosam reddat potentiam et misericordiam suam. Itaque cum illi omnibus rebus aspernâ tractarentur ab Ægyptiis, neque ulla spes ostenderetur melius fore, Moses et Aaron à Deo mitantur, qui edis inauditis prodigiis, et universâ Ægypto maximis calamitatibus vexatâ, gentem suam servitutem liberarent, etiamque ad optima Syria partem tradu cerent, quam ipse olim familie Abrahami se promise rat assignaturum. (Flaminius.)

dem infundendo malevolentiam et odium, sed multi plicando et ornando populum suum, cui Ægypti invidebant, sicque provocando eorum invidiam, suâ erga populum beneficentia. Hoc enim pendet è superiori bus. Itaque Deus hic causa est odii per accidens, con secutionem occasionem, non per se propriè. Hinc Augustinus ad hunc locum: *In eo quod populum suum multiplicavit, hoc beneficium suo malis ad inadvertentiam convertit*. Et post: *Non itaque cor illarum spontè ma lum et (invidiam) convertit ad odium*. Aliqui Rabbino rum, præter verbi consuetudinem, exponunt intransi tivè: *Convertit est cor eorum*, etc. DOLUM FACERENT, machinarentur, perniciosa molirentur occidendo in fantes, et nimis operibus patres opprimendo.

VERS. 26. — MISIT MOYSEM SERVUM SUUM, ET AARON, Exod. 3, v. 10 et 11, QUEM ELEGIT ad hoc munus, item ad sacerdotium. Nam quamvis fuerit Aaron de electorum sive prædestinatorum numero, tamen non loquitur de hoc electionis genere, simpliciter, sed *apud et*.

VERS. 27. — POSUIT IN EIS VERBA SIGNORUM, eos or navit vi et dono miraculorum. Actio istorum miracu lorum Mosi et Aaroni in Hebræo tribuitur: Posuerunt in eis (Israelitis) verba signorum suorum, id est, si gua à Deo ipsis imperata. Sept. propter explicatio nem maluerunt referre ad primum auctorem et cau sam, quòd miracula propriè fiant à Deo, ut juxta illud Act. 19, v. 11: *Virtutes non quasibet faciebat Deus per manum Pauli*, ne quis putaret suâ virtute eos, non divinitè isthæc edidisse. VERBA SIGNORUM, Verba in eorum ore, vel res in eorum manu posuit, quibus signa et prodigia ederet Exod. 7, v. 2. Vel hypallage, signa et prodigia verborum suorum, signa et prodigia ab ipso mandata et jussa posuit in eis, Mose scilicet et Aarone. TERRA CHAM, in Ægypto, ut supra, vers. 25.

VERS. 28. — MISIT TENEBRAS, triduanas, et aeris densitate et affectione horrendas, stupendasque adeò, ut palparentur, aeri mixtis caliginosissimis et cras sissimis terra vaporibus. Nona plaga, Exod. 10, v. 22. A quâ incipit per hysteron proteron. Libera enim est laudatio à lege narrantis et textentis historiam, inquit rectè Augustinus. ET OSCURAVIT, *vaiahahec*, et ob tenebravit, totam videlicet Ægyptum, præter locum Gosen, adeo ut coacti sint herere in suis regionibus per tres dies continuos, ac si illis essent affixi. Nam per stuporem non sunt facti libero membrorum motu et officio, adeo ut ne quidem ipsis esset integrum fa ces lucernaæ accendere, ad noctis caliginem depel lendum, quòd findere aeris densitate ignis non posset. Cujusmodi se expertum in oceano narrat Aben Ezra, vaporibus sua crassitie lumen extinguentibus, nec reacendi sinentibus. ET NON EXACERBAVIT, non agrè et difficulter perfecit Dominus. Hinc Hebræi: Non variavit, non immutavit, non irritavit, non in fideles et irritos fecit sermones suos, quos per Mosem Ægyptiis denuntiaverat. Nam fideliter eos implevit, immissis multis plagis et calamitatibus. Hebræa et Græca (in quibus tamen pro *et*, quia, legendum *et* est,

neque, ubi Augustinus docet variare) etsi pluraliter eum tunc, idem tamen pollut, iuxta interpretationem R. Eleazar et R. David: *Et non variarent sermones eius*, plaga scilicet, vel signa et prodigia, de quibus loquitur vers. 27, q. d.: Signa et prodigia non variarent verba Dei, sed fideliter venerunt super eos, prout ipse dixerat. Signa illis ad Dei mandatum per Moysen et Aaron edita apparuerunt. Hæc illi, contra scilicet, qui deteriora perpetuo eligunt, ut quoquo modo possint nostram editionem carpere. Unde hic quærun suppositum remotius: Et non variarent, Moyses scilicet et Aaron, sermones eius. Mandata Dei non detrectarunt, eis non repugnarunt, quocumque mitterentur à Deo proficiscentes, etiamsi comminaretur Phario. Exacerbare autem Septuaginta solent accipere pro variare, detrectare, repugnare, amaro et acerbo animo facere, ut *marah*, et *marur*, sicuti voce finitima, ita eam significatione. Gall.: *N'a pas fait à regret ses paroles, ses promesses ou menaces*. Fortassis etiam Septuag. immutaverunt numerum, quod putarent in fonte esse mysterium sanctissime Tridatis. Nam non video cur non possit esse plurale pro singulari: Non exacerbaverunt sive variarent (Pater, Filius et Spiritus sanctus) sermones suos, pro, non exacerbavit, sive variavit (Dominus Deus); quod isti ad mysteria obtusi non percipiunt. SERMONES SUOS, promissiones suas, factas videlicet Mosi vel Abraham, ut infra vers. 42, non variavit, neque acerbè, sive agrè præstitit.

VERS. 29. — CONVERTIT AQUAS EORUM IN SANGUINEM, Exod. 7, v. 16. Prima plaga veris tempore vertit aquas eorum tam marinas et fluviales quam puteanas, fontanas et alias, in sanguinem, ut sit cruciarentur, et alius aquæ usibus privarentur. Potore etiam et labe aquarum extinxit illorum pisces, ut et cibi penuria laborarent. Nam Ægyptus his magnâ ex parte vivit, Num. 11, v. 5 et 22. PISCES EORUM, quibus vescabantur ad delicias et gratis, id est, nullo vel vili pretio propter copiam et multitudinem. Earum etiam verti possit, aquarum videlicet. *Main* enim est masculini generis.

VERS. 30. — EDIDIT TERRA EORUM RANAS. Secunda plaga, Exod. 8, v. 5, ad eos in corporibus vexandos et cibis. Nam intra furnos et cibos se rane inserant. Edidit, produxit ranas magnâ copâ, ibid., v. 6. Alii qui non putant esse vulgares ranas, sed venenatas et horrendas, quales sunt rubra, buffones. Alii etiam, ut refert Aben-Ezra, crocodilos è fluvio exeuntes et homines rapientes, Arabicè, *altam sub*. Atqui, inquit, *tsophardchim*, vulgatas ranas in fluminibus et rivis coaxantes significant, Gallicè, *grenouilles*, ut R. Seiom. Gallus exponit. Deinde in his magis elinect Dei digitus, potentia, iudicium, nec minus clara, ut loquitur Plinius, lib. 8, c. 29, Hist. natur., *critii documento, sunt è contemendis animalibus, ut cum à cuniculis suffossum in Hispaniâ oppidum, à talpis in Thessaliâ, à ranis civitas in Galliâ pulsa, ab locustis in Africâ, à muribus incolæ ex Cyano Cycladum insulâ fugati, in Italiâ Amyclæ à serpentibus deleta, à scor-*

ponibus et solpings gens Æthiopiæ circa Cynamilga sublatâ, à scolopendris Otricretes abacti. Atque hæc altheus contra istos qui omnia è communibus rerum naturis metiuntur, et vocabula per vim ad suam perfidiam trahunt. IN PENTRALIBUS, in cubilibus; non solum in vulgi domibus, sed etiam regum palatiis et cubilibus interioribus, Exod. 8, v. 2. *Ascendit è fluvio rana in penetralia quæque Pharaonis et Ægyptiorum, non reformidans strictos custodiam et militum enses, nec mortem ipsis à satellitibus intentatam*, inquit R. Jacob, è vetustis traditionibus. Quod miraculum hic canit David, à paucis observatum. Nempè ranas è fluvio ingressas *bahadar mishachbea, vexal mithatheca*, in secretis cubiculum, et super lectum Pharaonis, inter medios enses, per medias custodias, itemque januas et fenestras clausas, non in illis locis interioribus per putredinem natas, haud dubiè per penetrationem dimensionum, à quâ tantoper abhorret Calvinista, vel majore alio miraculo illis è fluvio currentes et perumpentes, per quod etiam implebant illorum furnos, panaria, cibos quantumcumque clausos et septos.

VERS. 31. — DIXIT, ET VENIT GYMNOMIA. Quarta plaga ad terram corrumpendam et aerem inficiendum. GYMNOMIA, Hebraicè *harob*, mixtio sive congregatio muscarum et insectorum, Exod. 8, v. 21, 22 et 10. Sed Septuaginta per synecdochen speciem pro genere posuerunt, muscam videlicet caninam, muscarum molestissimam. Hic autem etiam elixit miraculum de dimensionum penetratione. Nam hæc insectorum genera replevisse Ægyptiorum domos Moses indicat, tametsi diligenter clausas. Ubi tertium accessit, dum Israelite ab his non sunt infestati. Quod in hæc plaga primum observat Moses, ibid., v. 22. Fortasse, ut notat Aben-Ezra, Exod. 7, v. 17, quia tres primæ, sanguis, rana, cyniphe, communes illis fuerunt cum Ægyptiis, reliquæ septem Ægyptiorum proprie. Etsi R. Japhet aliter quam ferè omnes sequuntur. CYNIPES, pediculi, propriè. Tertia plaga, ad corpora hominum jumentorumque, graviter infestanda, terra pulvere in eos verso. At noster cyniphe pro synecdochen, speciem pro genere, pediculos caninos pro pediculis simpliciter allusione quædam ad vocem Hebraeam *cinnim*, unde debet scribi per y, à *cinis canes, cinis, cineros*. Et quamvis Græcè sit π, Latine tamen usu veteri est / vel ph ut à *spinalis, trophæum*. Septuaginta in Exodo aliam allusionem secuti sunt. Nam vertunt *cinis* vel *cinis*, culices, insectum penatum infestans arbores et jumenta, apud Plinium, lib. 17, v. 34.

VERS. 32. — POSUIT FLUVIAS EORUM. Transiit hic duas plagas, quintam de peste animalium, et sextam de ulceribus, sive pustulis hominum. POSUIT, convertit. Nam pluit eis grandinem. IGNEM COMBURENTEM, pecora et homines foris repertos, et herbas agris, scorsum linum in culmo positum, et hordeum jam spicatum, Exod. 9, v. 18, 19: sub finem videlicet februarii, unde non attingisse dicitur triticum, et frumentum, quia serotina et adhuc in herbas. Periphrasis autem

est fulminis. Nam septima est plaga, que appellatur quidem grandis, sed mixtos habuit ignes, tonitrua, pluvias, alioque meteoros spiritus.

VERS. 33. — ET PERCUSIT VINEAS, vere, quando vineæ, ficus et arbores promittebant fructuum magnam copiam trasis botris, et baccis. LIGNUM, arbores, virgulta in finibus et terminis Ægyptiorum inventa.

VERS. 34. — DIXIT, ET VENIT LOCUSTA, duobus mensibus post, quando frumenta spicata erant sub Pentecosten, incidendum in sextum sivan sive mali, que proinde festum messis, Exod. 23, v. 10, et primitiarum (trifici) dicitur. *Bruchus* פּלֵלֶק, species est locustæ omnia lambentis. In Exodo fit duntaxat mentio *arbè*, i. e., locustæ; sed quia est nomen generis, nec semper restringitur ad speciem, David docet non in hæc plaga, i. e., octavâ, unicum sevisse locustarum genus.

VERS. 35. — ET COMEDIT OMNE FOENUM. Locustæ et bruchus omnem fructum arborum, et quicquid grandis et fulgur reliquerant, consumperunt. FOENUM, herbam virentem propriè aestatis tempore quando ferum prope est maturum. FRUCTUM TERRE, segetes, quæ in superiore plaga nondum evectæ erant in culmum sive spicam, Exod. 9, v. 32.

VERS. 36. — PERCUSIT VINEAS EORUM ET FIGULINEAS, redeunte altero vere. Nam plaga hæc non continenter, sed per intervalla et spatio duodecim mensium contigerunt. PAMOGENTUM, hominum et pecorum. Postrema et decima plaga, quæ adacta est Phario eos dimittere. PRIMITIAS OMNIS LABORIS, vel fortitudinis et virtutis Exod. 12, v. 12. Cur autem sic periphrastice vocetur primogenita, diximus supra, Psal. 77, v. 37. Judæos ex Ægypto eduxit divites et incolumes, ut ne unus quidem esset infirmus et imbecillus ad conficiendum iter in Palestinam. Viatico et firmâ valetudine ad iter instruxit Exod. 15, v. 18. Nam ne unus quidem illorum fuit Ægyptiacis plagis vexatus. Aurea autem et argentea vasa, aliaque ejusmodi ab Ægyptiis consecuti sunt.

VERS. 37. — ET EDUXIT EOS CUM ARGENTO ET AUR0 (1),

(1) Deus populum suum non solum liberavit de captivitate Pharaonis, sed etiam ditavit magnis opibus: jussit enim ut Hebræi peterent à vicinis suis Ægyptiis, viri à viris, et mulieres à mulieribus vasa argentea, et aurea, et vestes pretiosas, et simul dedit gratiam populo suo coram Ægyptiis, ut facile illis crederent, et commodarent omnia que petebant, ut habetur Exod. 11 et 12; atque hoc est quod propheta commemorat, dicens: *Et eduxit eos, de Ægypto videlicet, cum argento et auro*, id est, cum ingenti copâ vasorum et argenteorum, que commodatò acceperant ab Ægyptiis. Disputant theologi an dispensaverit Deus in precepto: *Non furaberis*, quando jussit Hebræis ut per speciem mutui vel commodati spoliarent Ægyptios; sed non opus erat dispensatione in precepto naturali, cum Deus, ut Dominus absolute terum omnium, potuerit transferre bona illa Ægyptiorum in Hebræos, et etiam quia potuit, ut summus Juxta, tradere bona illa Ægyptiorum Hebræis loco mercedis quam illis debebant Ægyptii ob labores in quibus eos servire coegerant. Sic S. August., q. 39 in Exodum, et lib. 22 contra Faustum, c. 71, et videtur hoc ipsum affirmare Liber Sap. cap. 10, in illis verbis: *Et reddidit iustus mercedem laborum suorum, et deduxit*

argenteis et aureis vasis aliisque pretiosis Ægyptiorum opibus commodatò acceptis. INFIRMUS, *coshet*, corruens, labens, prop. nutans, id est, debilis, ut apud prophetam, Isa. 35, v. 5. GENA, *cosieth*, *dehitha*, q. d.: Inter eos nullus erat non modò æger, sed ne debilis quidem, aut imbecillus. Erant enim omnes alacres et expediti, Exod. 14, v. 18, viri fortes et strenui, ibid. 12, v. 37, ad 600 hominum millia præter inferiores 20 annis.

VERS. 38. — LETATA EST ÆGYPTUS IN PROTECTIONE, in egressu; cum exirent, quia invaserat eos timor ob plagas et flagella.

VERS. 39. — EXPANDIT NUBEM IN PROTECTIONEM EORUM, que protegeret ab æstu, ignem qui illuminaret viam per quam ituri essent. Imò et trumque ad præmonstrandam viam. In illis etenim Saracenicis desertis viarum nulla exstant vestigia, ob arenas lovi ventorum fabello mobiles et delictiles, idèque viatores in illis, ut naute in mari, ut cogunter instructis quibusdam quasi nauticis quadratibus, ad indicandas mundi plagas et dirigendas protectiones. In columnâ (ait Nehemias c. 9, v. 2,) *nubis ductor corum fuisti, et in columnâ ignis pro noctem, ut appareret eis*. IN PROTECTIONEM, in umbraculo et tegumentum adversis solem et ardores. Nam deserta Saracenicæ sive Arabicæ torrida sunt ratione climatis, item arenarum solis radios reflectentium. Sed et contra feras et hostes. Sic enim nubem interpositit inter ipsos et Ægyptios, ne propinquarent totâ nocte Exod. 14, v. 20. IGNEM, columnam igneam ad illustrandam noctem, adversum teubarum pericula. Et sic Aposioli, lib. 8 *Const. Clementis*, *σπίλον πυρός τὸ ἐκείνου πρὸς τὸν φάρω, καὶ στίλιον νεφέλης ἡμέρας πρὸς τὸν αἴμα ἡβῆ πρὸς τὸν αἴμα*.

VERS. 40. — PANE CUKLI SATURAVIT EOS, magna crederet demisso spatio 40 annorum, Exod. 16, v. 35, quo pro pane utebantur. Nam non nisi defect post transitum Jordanis decimo quinto mensis nisan, descendens in quemlibet mansionum locum ad illud usque tempus, adè ut cum illis transierit Jordanem, Aben-Ezra, Exod. 16. Etsi Fasciculus myrrhæ, ejus descensum terminat Jordanis ora.

VERS. 41. — DIRUPIT PETRAM, ET FLUXERUNT, aperuit propriè. AQUIERUNT, id est, decurrerunt in loco siccitatis et squaloris, per locum et desertum exundarunt aquæ copiosæ, quasi fluvius. Postquam rupes percussione Moysis fuisse rupta et aperta. Neque enim hoc de fissis mari et Jordane, et sicum iter Israël transituro præbentibus. FLUMINA, loquitur de percussione rupis in Raphidim, Exod. 17, v. 7, ubi aqua rupe instar fluvii consequens et comitantis per desertâ exercitum, exundavit, ut supra, Psal. 77, v. 20.

VERS. 42. — QUOD HABUIT AD ABRAHAM PERURUM illos in viâ mirabili. His accessit aliud beneficium, quod cum Ægypti variis morbis affecti fuerint, et tandem primogenita omnia eorum occisa, apud filios Israël nulla plaga deservit, et hoc est quod cantat hoc loco propheta, cum addit: *Et non erat in tributu eorum infirmus*. (Hellerminus.)

SUM, quod sanctè promiserat Abraham servo sive cultori suo, Gen. 17, etc.

VERS. 43. — *IN EXULTATIONE, exultanter et letè, (lege Psal. 50, vers. 23). Exultantes et letos eduxit ex Aegypto. EGRESSI, israelitis, ut supra, vers. 7. IN LETITIA cum laude et cantico.*

VERS. 44. — *ET DEBIT ILLIS REGIONES, terras propriè Chananeorum. LABORES, opes, bona, que sibi multo labore populi Chananeorum acquisierant, plantaverant, severant, construxerant, ipsorum denique*

omnia veluti hereditaria sunt consecuti. Fructus terræ illius, pagos et civitates magnâ industriâ et labore consecutos.

VERS. 45. — *UT CUSTODIANT JUSTIFICATIONES, statuta religionis et ceremonias requirant, Hebraice, imsuru, id est, conservent. Atque hæc causa generalis Dei erga nos beneficiorum, ut agnoscatur, colatur, ametur, Psal. 77, v. 7, Lev. 29, v. 26, Jos. ult., Psalmum concludit in fonte, *halleluia*, quod nostri conferunt in sequentis principium, de quo illic.*

NOTES DU PSAUME CIV.

Il a pour titre dans les LXX et dans la Vulgate, *Alleluia*. Ce mot n'est point dans l'hébreu à la tête de ce psaume, mais il se trouve à la fin du psaume précédant. Il n'y a pas grande difficulté à rendre raison de cette différence. Les exemplaires dont se servaient les LXX, contenaient les psaumes transcrits de suite, et probablement sans séparation. Ces interprètes ont tout vu le mot *Alleluia* après le dernier verset du psaume 103, et ils en auront fait le titre du psaume 104. La même chose sera arrivée aux psaumes 106, 113, 114, 116, 117, 153, 146, où l'on voit aussi *Alleluia*, quoique ce mot ne soit qu'à la fin du psaume qui précède.

On ne peut pas douter que ce psaume, ou un autre fort semblable, n'ait été composé par David, à l'occasion du transport de l'arche de la maison d'Obedon sur la montagne de Sion. On lit les quinze premiers versets de ce psaume au premier livre des Paral. chap. 16, où l'histoire de cette cérémonie est décrite. Après qu'on vient le psaume 95; et de ces deux psaumes, ou parties de psaume, résulte tout ce qui fut chanté dans le transport de l'arche. Il y a cependant des différences entre ce cantique du transport de l'arche et nos deux psaumes 104 et 95 : ce qui me fait croire qu'ils ont été retouchés par David ou par quelque autre prophète : en sorte que ce sont des ouvrages différents, quoique assez semblables. Il faut bien que le psaume 104, en particulier, soit un ouvrage différent, puisqu'il n'y a que ces quinze premiers versets sur quarante-quatre qu'il contient, qui ressemblent à ce qui fut chanté lors du transport de l'arche. Il n'y a pas d'apparence, pour le dire en passant, que le psaume 95 ait jamais fait partie de ce psaume 104, puisque les vingt-neuf derniers versets de celui-ci n'ont rien de commun avec ce psaume 95. Si ce dernier avait été lié avec le psaume 104, comment les vingt-neuf versets se seraient-ils conciliés avec ce psaume 95?

Au reste, notre psaume 104 raconte les bienfaits dont Dieu avait comblé son peuple, et le Prophète en prend occasion de l'exhorter à célébrer les louanges de Dieu.

VERSETS 1, 2.

Le sens de ces versets est fort clair. Le Psalmiste invite son peuple à louer le Seigneur, à l'invoquer, à le célébrer par des chants et sur les instruments de musique, à faire connaître ses œuvres et ses merveilles parmi les nations. Ces derniers mots avertissaient les Juifs que les nations étaient aussi destinées à connaître et à honorer le vrai Dieu : ce qui était une annonce de leur vocation future à la loi.

Il n'y a point de différence entre le texte et les versions : ce n'en est pas une que l'addition d'*et* dans le premier verset devant, *invoquez son nom*.

RÉFLEXIONS.

Il y a une sorte de gradation dans cette invitation du Prophète. Nous devons d'abord reconnaître le grandeur de Dieu, et concevoir des idées sublimes de sa puissance, de sa majesté, de son éternité, de tout son être. Ce premier exercice nous conduira facilement à invoquer son saint nom ; car la connaissance

du besoin que nous avons de sa protection, nous portera sans efforts à implorer son secours. Mais le zèle de sa gloire et l'amour que nous devons à nos semblables, ne nous permettront pas de garder le silence sur les œuvres de la puissance divine, sur les bienfaits dont il comble le genre humain. De là nous venons nous obligés de lui rendre un culte public dans l'assemblée des fidèles, de joindre nos chants et nos actions de grâces à la voix et aux fonctions des ministres du sanctuaire ; enfin nous nous entretiendrons, soit avec nous-mêmes, soit avec nos frères, de ce qu'il y a de plus sublime dans les mystères de la religion. Ce que le Prophète recommandait à son peuple, convient bien plus parfaitement aux fidèles de la nouvelle alliance ; puisqu'ils ont une connaissance bien plus étendue que les Juifs des prodiges d'amour que Dieu a opérés par son Fils.

VERSETS 3, 4.

Il n'y a d'autre différence dans l'hébreu qu'un second verset. Au lieu de, *et confirmavit*, les hébraïstes traduisent, *et virtutum ob fortitudinem ejus*. On observe avec raison que le mot hébreu, *fortis*, Or, les LXX n'ont point tenu ces points ; qui ne peut donc les révéler. D'ailleurs nous sommes autant la postérité d'Abraham et de Jacob, que ce peuple choisi de Dieu ; puisque, selon l'Écriture, les vrais enfants de ces patriarches sont ceux qui imitent leur foi. Rappelons donc à notre mémoire les prodiges de la main de Dieu, rappelons-nous ses jugements et ses lois ; mais ajoutons-y les merveilles de la nouvelle alliance, tout ce que Dieu a fait en faveur des hommes par le grand mystère de la rédemption, tout ce qu'il a promis aux vrais enfants des patriarches, tout ce qu'il a prononcé d'anathèmes contre les incrédules, les opiniâtres, les ennemis de son nom. Notre mémoire est si vive pour nous représenter des bagatelles, pour nous troubler par des objets qui devraient être ensevelis dans un éternel oubli ; ne sera-t-elle donc sans activité qu'à l'égard de Jésus-Christ et de tout ce qu'il a fait pour nous ? Nous nous ressouvenons des principes qu'on nous a donnés des sciences et des arts ; par-dessus tout cela est en Dieu. Glorifions-nous de connaître son saint nom, mais n'oublions pas que cette gloire retourne à Dieu comme à son principe ; et que cette joie pénètre intimement toutes les facultés de notre âme ; mais qu'elle ait pour objet le service du Seigneur. Cherchons tous les biens, et ne nous reposons point jusqu'à ce que nous les ayons trouvés ; mais concevons que ces biens sont en Dieu seul, que la possession de Dieu peut seule faire notre bonheur.

S. Augustin observe que celui qui cherche le Seigneur, l'a déjà trouvé par la foi ; et il rappelle à ce sujet le mot d'Isaïe : *Cherchez le Seigneur, et que l'impie abandonne ses voies*. Comment l'impie abandonnerait-il ses voies, s'il n'avait la foi de Dieu ? Celui qui cherche Dieu le cherche donc par l'espérance, parce qu'en cette vie nous ne le voyons pas encore, et qu'il est. Mais dans le ciel même, ajoute le saint docteur, ne le cherche-t-on pas encore ? Qui sans doute, parce

RÉFLEXIONS.

On peut dire que les livres saints vont au-devant de nos inclinations, qu'ils entrent dans nos penchants, et qu'ils nous mettent en voie de les satisfaire. Nous en tirons ici trois exemples. L'homme cherche la gloire, le plaisir, les richesses ; et le Prophète nous dit de nous glorifier, de nous réjouir, de chercher ce qui peut nous enrichir ; mais tout cela est en Dieu. Glorifions-nous de connaître son saint nom, mais n'oublions pas que cette gloire retourne à Dieu comme à son principe ; et que cette joie pénètre intimement toutes les facultés de notre âme ; mais qu'elle ait pour objet le service du Seigneur. Cherchons tous les biens, et ne nous reposons point jusqu'à ce que nous les ayons trouvés ; mais concevons que ces biens sont en Dieu seul, que la possession de Dieu peut seule faire notre bonheur.

S. Augustin observe que celui qui cherche le Seigneur, l'a déjà trouvé par la foi ; et il rappelle à ce sujet le mot d'Isaïe : *Cherchez le Seigneur, et que l'impie abandonne ses voies*. Comment l'impie abandonnerait-il ses voies, s'il n'avait la foi de Dieu ? Celui qui cherche Dieu le cherche donc par l'espérance, parce qu'en cette vie nous ne le voyons pas encore, et qu'il est. Mais dans le ciel même, ajoute le saint docteur, ne le cherche-t-on pas encore ? Qui sans doute, parce

qu'il faut chercher sans fin celui qu'on doit aimer sans retour, sans cesse et sans dégoût. Les anges le voient et désirent toujours de le voir. C'est le propre de l'amour d'être infini dans ses desirs, parce qu'ils sont finis ; en cherchant ces objets on se lasse ; en les possédant on se dégoûte. Dieu seul peut satisfaire ce penchant insaisissable, parce qu'en Dieu seul sont des biens qui ne s'épuisent point.

VERSETS 5, 6.

Les Prophètes rappellent sans cesse le peuple d'Israël aux merveilles du Seigneur, aux prodiges opérés par sa puissance, aux jugements ou aux décrets émanés de sa bouche. Ils le font ressouvenir qu'il est la postérité d'Abraham et de Jacob ; que Dieu l'a choisi préférentiellement à tous les autres peuples de la terre. Ces merveilles au reste et ces prodiges sont les événements arrivés du temps d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, les miracles opérés en l'histoire sacrée. Ces jugements sont ou les punitions exercées contre les impies, ou les loix données à Israël.

L'hébreu dit proprement : *Postérité d'Abraham, son serviteur ; enfants de Jacob, ses élus ; en sorte que son serviteur est un génitif, et ses élus au nominatif pluriel*. Les LXX mettent ces deux substantifs au pluriel, *postérité d'Abraham, ô vous, ses serviteurs ; enfants de Jacob, ô vous, ses élus*. Notre Vulgate met, *servi et electi*, deux mots qui sont au génitif singulier, ou au nominatif pluriel. Il semble que les LXX ont en raison de mettre ces deux mots au pluriel, parce que l'égalité du style est par-là mieux conservée. Notre version française est conforme à l'hébreu. Au fond, la chose est assez indifférente, puisque le sens est toujours le même.

RÉFLEXIONS.

Les merveilles que Dieu a opérées dans l'ancien Testament, sont autant pour nous que pour les Israélites, parce que ce sont des preuves de la religion révélée. D'ailleurs nous sommes autant la postérité d'Abraham et de Jacob, que ce peuple choisi de Dieu ; puisque, selon l'Écriture, les vrais enfants de ces patriarches sont ceux qui imitent leur foi. Rappelons donc à notre mémoire les prodiges de la main de Dieu, rappelons-nous ses jugements et ses lois ; mais ajoutons-y les merveilles de la nouvelle alliance, tout ce que Dieu a fait en faveur des hommes par le grand mystère de la rédemption, tout ce qu'il a promis aux vrais enfants des patriarches, tout ce qu'il a prononcé d'anathèmes contre les incrédules, les opiniâtres, les ennemis de son nom. Notre mémoire est si vive pour nous représenter des bagatelles, pour nous troubler par des objets qui devraient être ensevelis dans un éternel oubli ; ne sera-t-elle donc sans activité qu'à l'égard de Jésus-Christ et de tout ce qu'il a fait pour nous ? Nous nous ressouvenons des principes qu'on nous a donnés des sciences et des arts ; par-dessus tout cela est en Dieu. Glorifions-nous de connaître son saint nom, mais n'oublions pas que cette gloire retourne à Dieu comme à son principe ; et que cette joie pénètre intimement toutes les facultés de notre âme ; mais qu'elle ait pour objet le service du Seigneur. Cherchons tous les biens, et ne nous reposons point jusqu'à ce que nous les ayons trouvés ; mais concevons que ces biens sont en Dieu seul, que la possession de Dieu peut seule faire notre bonheur.

VERSETS 7, 8.

Le Prophète commence l'énumération des merveil-

les du Seigneur par l'alliance faite avec les patriarches ; et il déclare d'abord que le Seigneur est le Dieu d'Israël, mais que ses droits ne se bornent pas à ce peuple, et qu'ils s'étendent à toute la terre, à toutes les nations du monde. Il insiste après cela sur les promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob : il dit que cette alliance et ces promesses étaient destinées à se perpétuer, et à s'accomplir durant mille générations, et que le Seigneur s'en est toujours souvenu. Ces mille générations marqueraient la durée du monde, à compter depuis la vocation d'Abraham, si cette expression devait être prise selon la rigueur des termes ; et ces mille générations, en prenant un siècle pour trois générations, seraient une somme de 33,000 ans qui devraient s'écouler depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la consommation générale. Il est aisé de voir par ce calcul, qu'il ne faut pas regarder ces mille générations pour un nombre fixe et déterminé, mais pour la somme de tous les temps jusqu'à la fin du monde, et peut-être même pour l'éternité. Il est encore plus manifeste que cette durée de mille générations ne concerne pas la durée du peuple d'Israël en corps de nation. Les promesses de Dieu sont infailibles, et ce peuple depuis Abraham jusqu'à la destruction de Jérusalem, n'a subsisté que deux mille ans, qui ne comprennent que six cents générations. Le Prophète veut donc dire que les promesses faites aux patriarches doivent s'accomplir dans toute la suite des siècles : ce qui ne se vérifie que dans l'Église chrétienne, qui est le royaume éternel de Jésus-Christ.

RÉFLEXIONS.

Ce mot seul du Prophète, *le Seigneur, l'Éternel lui-même est notre Dieu*, n'aurait suffi pour nous maintenir dans la foi continue de sa présence, dans le désir de lui plaire, dans la fidélité à ses saintes lois. Ses droits et ses jugements s'étendent à toute la terre ; par conséquent il nous commande partout, il nous impose partout l'obligation de lui obéir. Quelle ingratitude, disait S. Jérôme, de dire *envers de celui qui nous donne la vie, que de mépriser les lois de celui qui ne nous les impose que pour nous récompenser !* C'est bien la pensée du Prophète, quand il nous parle des promesses de Dieu. Elles n'ont été liées avec des préceptes, que pour nous conduire, par l'obéissance, à la possession de Dieu même, qui est l'auteur et la source de tous biens.

Dieu a fait des promesses pour toutes les générations des hommes ; ces générations passent les unes après les autres, mais Dieu, qui est éternel, se souvient toujours de ce qu'il a promis, et il donne tous-jours ce qu'il a fait espérer. Ne considérerai-je jamais en chrétien ces trois choses, l'éternité de Dieu, les bornes de cette vie, et le désir que nous avons de vivre toujours ? Si l'une de ces trois choses manquait, il n'y aurait ni religion, ni bonheur même à espérer pour l'homme. Que Dieu ne fut pas éternel, que deviendrait ses promesses ? et quand il les accomplirait, que serait-ce que des promesses qui auraient pour objet des biens finis et périssables ? Que nous neussions jamais terminer ici-bas notre carrière, quelle consolation aurions-nous dans les disgrâces dont elle est traversée ? Que nous n'eussions plus le désir de l'immortalité, quel intérêt prendrions-nous à celle qui nous est promise ? Le remède à tous nos maux, disait très-bien S. Augustin, est dans ce peu de paroles : *Vous aurez la vie éternelle. Parce que les hommes veulent vivre, Dieu leur a promis la vie ; et parce qu'ils craignent beaucoup de mourir, il leur a promis la vie éternelle. Qu'aimons-nous ? la vie ; nous l'avons. Que craignons-nous ? de mourir ; nous vivrons éternellement. Telle est notre consolation ; et tel est l'appui de notre faiblesse.*

VERSETS 9, 10, 11, 12.

Ces quatre versets sont le développement du verset 8, qui ne parle qu'en général de l'alliance et des promesses de Dieu. Ici le psalmiste nomme les trois

patriarches avec qui le Seigneur avait traité. Cette alliance fut confirmée par serment; elle fut établie sur un décret immuable; elle devint une loi éternelle. Elle consistait à promettre la terre de Chanaan, pour être possédée en propre par la postérité d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob. Ces patriarches ne formaient alors qu'une très-petite famille. Abraham n'avait qu'un fils, Isaac deux; Jacob, appelé depuis Israël, n'était pas même marié quand il reçut la première promesse.

J'ai traduit conformément à l'hébreu, ce mot, in *praesentem*. Le texte dit proprement un *statut*, un *décret*. J'ai mis aussi au 4^e verset, comme *réduits à rien*, parce que c'est le sens de l'hébreu, auquel nos versions ne sont point contraires: seulement elles disent deux fois presque la même chose: *Lorsqu'ils étaient en petit nombre et très-peu*.

Le principal objet des promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob, était que toutes les nations seraient bénies dans leurs races; ce qui renfermait l'annonce du Messie rédempteur de tout le genre humain. Pour donner à sa parole un gage certain et sensible de son accomplissement, Dieu s'engagea en même temps à donner aux descendants de ces patriarches la terre de Chanaan, qu'ils posséderaient en effet, malgré les oppositions des peuples qui s'y étaient établis avant eux. Les Israélites furent maîtres de ce pays en tout ou en partie, depuis qu'ils y furent entrés sous la conduite de Josué, jusqu'à la destruction de Jérusalem sous Titus: ce qui forme une durée d'environ seize cents ans, dont il faut néanmoins retrancher les soixante-dix années de la captivité de Babylone. Quand la ville fut détruite, les nations avaient commencé à être bénies par la venue du Messie et par la prédication de son Évangile. Ainsi la principale partie des promesses était remplie, et cette partie était absolue; au lieu que celle qui avait pour objet la possession fixe et permanente de la terre de Chanaan, était conditionnelle, et supposait que la postérité des patriarches serait aussi fidèle qu'eux aux lois du Seigneur: cette condition est exprimée en beaucoup d'endroits des saints livres, notamment au chap. 28 du Deutéronome.

REFLEXIONS.

Quand les Israélites vinrent en Égypte et dans le désert, qu'ils étaient déjà devenus un grand peuple, ils durent croire que la terre de Chanaan leur serait donnée en héritage. Quand ils se virent en possession de cette terre, ils durent croire qu'il y aurait un temps où toutes les nations de la terre seraient bénies en la personne d'un descendant d'Abraham: et quand ils virent que Jésus-Christ et les apôtres, en son nom, ouvraient la porte du salut à tous les peuples, ils durent croire que l'époque de l'accomplissement des promesses était arrivée; et ils durent se réunir dans la profession d'une même foi avec les gentils. Mais la plupart d'entre eux ne prirent que la moitié de la prophétie, ils se bornèrent à la promesse de régner en Chanaan; encore avant que d'y entrer, le plus grand nombre fut incrédule sur l'événement. Les livres saints parlent sans cesse de la vocation des gentils, et ce peuple aveugle à cru qu'il était seul l'objet des complaisances du Très-Haut: ce qui était dit des nations, il l'entendit d'une domination temporelle, qui lui serait donnée sur tous les peuples. Il attendait un Messie, mais vainqueur et conquérant à la manière des rois de la terre, et jamais il n'a élevé ses idées au-delà de ces espérances charnelles; c'est ce qui lui a fait méconnaître Jésus-Christ, et ce que lui retient encore dans son aveuglement.

Jésus-Christ, venant sur la terre, n'a plus établi de figures, il n'a plus donné des promesses temporelles, il n'a parlé que d'un culte en esprit et en vérité, il n'a proposé aux hommes que les biens de la vie future: mais comme les hommes sont toujours courbés vers la terre, il ne se trouve parmi eux qu'un petit nombre d'amis choisis qui portent leurs vœux vers le ciel.

qui entendent et pratiquent l'Évangile. Les autres n'embrassent pas la religion des Juifs, mais sous le nom de chrétiens, ils se bornent aussi à la terre; et tout le fond du Judaïsme subsiste dans leur cœur. Cependant l'Église les conserve encore dans son sein, parce qu'elle espère que ses instructions, ses prières, ses exemples, les feront entrer dans la route qui mène au salut. Elle ne désespère de la conversion d'aucun homme, parce que Jésus-Christ est mort pour tous, et tels seront ses sentiments d'avec la parole; pour la séparation du bon grain d'avec le paille; pour de triompher pour elle, parce qu'alors elle sera délivrée de tous les scandales qui la font gémir.

VERSETS 13, 14, 15.

On expose ici les témoignages de protection que Dieu avait donnés à Abraham, à Isaac et à Jacob. Ils furent égarés en divers pays, dans la Chaldée, dans la Mésopotamie, dans la Palestine, dans l'Égypte. Dieu ne permit pas qu'on les troublât et Isaac furent délinquants dans leurs possessions. Abraham et Isaac furent délivrés du danger que leurs épouses couraient chez Pharaon et chez les rois de Gérar. La voix du ciel se fit entendre, et menaça ces princes s'ils ne respectaient pas ceux que Dieu regardait comme ses ministres et comme ses prophètes. Abraham, Isaac, Jacob, sont appelés *oints du Seigneur*, soit parce qu'ils faisaient les fonctions du sacerdoce, dressant des autels, et offrant des victimes, soit parce qu'ils étaient spécialement dévoués au service du Très-Haut, soit enfin parce que le don de prophétie leur avait été communiqué: car Abraham prévit la captivité de ses descendants en Égypte, et il est positivement appelé *Prophète* au chapitre 20 de la Genèse. Isaac prophétisa sur les destinées futures de ses deux enfants. Jacob, près de mourir, vit en esprit, et déclara en détail ce qui devait arriver aux douze tribus dont ses douze fils furent les chefs.

REFLEXIONS.

Les trois patriarches, chefs du peuple de Dieu, furent comblés des bienfaits de la Providence: elle vultuocionnellement sur eux, elle les conduisit dans toutes leurs marches et dans toutes leurs entreprises. Mais ces saints amis de Dieu répondirent, par l'étendue et la constance de leur foi, à toutes les inspirations du ciel; ils soutinrent par la vivacité de leur foi toutes les épreuves auxquelles Dieu les soumit. Aussi l'Apôtre donne les plus grands éloges à ces patriarches, et propose leur foi comme un modèle que tous les siècles doivent imiter. Ce fut en effet une foi héroïque que celle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob: ils reçurent des promesses temporelles, et ils n'en virent point l'accomplissement; il était réservé à leurs descendants: ils reçurent la grande promesse du Messie, et il ne devait être donné au monde que deux mille ans après eux: ils reçurent enfin la promesse de l'héritage céleste, et ils ne devaient le posséder qu'après la résurrection du Messie. C'était là, comme le dit l'Apôtre, *voir de loir, et sauver ce qui avait été promis*. Mais, malgré cet éloignement, leur foi les soutenait, et ils se regardaient comme étrangers sur la terre; ils attendaient la cité dont Dieu est l'architecte et l'ouvrier. Voilà certainement la triomphale de la foi: à peine le chrétien le plus fervent, avec tant de motifs de croire, avec tout l'éclat de la révélation évangélique, peut-il être comparé à ces saints hommes! Et combien dans le christianisme doivent rougir, je ne dis pas seulement de leur ressembler si peu, mais de prendre même des routes toutes contraires, de n'avoir pas la première étincelle de la foi, ou de n'avoir qu'une foi qui n'opère rien? C'est bien le défaut de charité qui damne les hommes, mais c'est le défaut de foi qui éteint la charité. Dieu veut, disait saint Basile, que nous soyons *fermes et moins opiniâtres dans la foi*; c'est-à-dire, que par la foi, nous nous redressions contre les adversités, contre les mauvais exemples, contre la séduction du monde, contre les tentations de l'enfer, contre la violence des passions.

Les *opiniâtres* ne cèdent jamais, ils ne se laissent jamais persuader, ils perdraient plutôt la vie que d'abandonner leur façon de penser ou leurs entreprises; défaut énorme dans les affaires purement humaines; vertu sublime dans l'affaire du salut et dans tout ce qui intéresse la foi et toutes les conséquences de la foi. Les patriarches dans l'ancienne loi, les martyrs dans la nouvelle, voilà ceux que saint Basile appelle les *opiniâtres* dans la foi.

VERSETS 16, 17.

C'est toujours la suite des bienfaits de Dieu que le Prophète raconte. La famine fut envoyée sur la terre, tout le blé qui sert à la nourriture de l'homme vint à manquer; mais Dieu pourvut aux besoins de la famille sainte, en permettant que Joseph fut vendu comme un esclave, et qu'il passât en Égypte.

Dieu est représenté dans ces versets comme l'auteur de tous les événements: il appelle la famine comme un de ces fléaux dont il se sert pour punir ou pour éprouver les hommes. Il envoie Joseph pour remédier à ce mal par son intelligence. Dieu n'avait pas influé comme cause immédiate dans le crime des frères de Joseph; mais sa providence tourna leur méchanceté au profit de l'Égypte et de la famille de Jacob.

L'hébreu dit que Dieu brisa l'appui ou le bâton du pain; c'est ce que les LXX rendent par *συνεργαζομενος*, et la Vulgate, par *firmamentum panis*. On lit de même dans Ecclésiaste: *Conteram baculum panis in Jerusalem*; et l'hébreu emploie les mêmes mots qu'on lit ici: *והשבר את עמוד החרה*. Il y a des interprètes qui expliquent ce *baculum panis* des épis de blé; mais il n'y a pas *baculum frumenti*, il y a *baculum panis*, pour faire entendre qu'il s'agit du pain qui est l'appui de l'homme, parce qu'il est sa nourriture.

REFLEXIONS.

La Providence est admirable jusque dans les fléaux dont elle frappe les peuples ou les particuliers. Elle ménage de telle sorte les événements, qu'il s'y trouve souvent des avantages temporels, et toujours de grands moyens de salut. Il est vraisemblable que l'Égypte fut mieux pourvue durant la famine, sous le sage gouvernement de Joseph, que si les récoltes eussent été abondantes; et il est encore vraisemblable que la présence de ce patriarche, et ensuite le séjour que firent après lui dans ce pays les descendants de Jacob, attirèrent beaucoup d'Égyptiens au culte du vrai Dieu. On en a la preuve dans la multitude d'étrangers qui accompagnèrent les Israélites au sortir de l'Égypte; et l'on voit par le Lévitique, qu'il s'était fait des alliances entre les personnes des deux nations.

Nous sommes presque toujours précipités dans les jugements que nous portons sur les disgrâces qui nous arrivent; nous ne les envisageons que du côté qui allège notre amour-propre; et nous perdons de vue les biens qui peuvent en résulter. La guerre désole un pays; nous ne faisons pas attention que dans ce pays-là même, quand la fureur des combats a cessé, les vainqueurs ont laissé une partie de leurs richesses, parce que les victoires même sont fort dispendieuses. Nous ne remarquons pas que ces entreprises militaires dérivent pour long-temps les provinces qui en auraient troublé la paix dans des temps plus tranquilles. Nous omissions qu'une guerre cruelle est ordinairement suivie d'un long calme, parce que les parties belligérantes sont également hors d'état de se nuire les unes aux autres. Je ne propose que cet exemple, qui n'est pas destiné à représenter la guerre comme un bien, mais qui peut servir à montrer que la Providence tire de ce mal même un bien très-réel et très-précieux. Que serait-ce si les hommes étaient assez chrétiens pour user de ce mal comme d'un remède efficace contre leurs passions, pour pratiquer mille vertus et acquérir les plus grands mérites

durant ces tempêtes? Il n'y a dans les principes de l'Évangile que le péché qui soit un mal absolu, et que Dieu n'a point fait et ne peut faire. Tout le reste est un effet de ses miséricordes, si nous savons en profiter.

VERSETS 18, 19.

Il y a trois versets dans l'hébreu, mais sans différence pour le sens. Deux mots seulement ne sont pas traduits de même par les partisans de l'hébreu. S. Jérôme traduit: *Son âme passa dans le fer*; le P. Houbigant de même, au lieu de dire: *Les fer passa sur travers son âme*; je ne vois point la préposition dans autorisée par le texte. Au lieu de, la parole de Dieu l'enflamma, les hébraïstes traduisent, l'éprouva; mais le verbe hébreu signifie autant brûler qu'éprouver; il ne signifie même éprouver que par rapport aux métaux qu'on fait passer par le feu. Nos versions rendent donc le sens.

Il s'agit ici de Joseph qui fut d'abord confié dans une prison par l'ordre de Putiphar. Il n'est point dit dans la Genèse qu'on le chargea de chaînes; mais l'autorité du Psalmiste suffit pour établir ce fait. Joseph fut dans cette prison jusqu'à l'explication des songes de l'échanson et du panetier de Pharaon. C'est ce que le Psalmiste entend par ces mots, jusqu'à ce que sa parole fut accomplie. On donne néanmoins d'autres sens au texte et à nos versions. Les uns disent: jusqu'à ce que le temps de la délivrance de Joseph fut venu, selon le décret de Dieu; d'autres: jusqu'à ce que les prédications faites par Joseph touchant la supériorité qu'il avait sur ses frères, fussent sur le point d'être remplies. Tous ces sens peuvent se concilier avec la lettre. L'esprit de prophétie s'aït alors cet innocent persécuté; Pharaon, dans l'espérance d'être éclairé sur les songes qu'il avait eus, fit délivrer Joseph qui expliqua en effet ces visions dont le roi était allié. L'histoire de cet événement est très-convenue par le récit de Moïse dans la Genèse.

REFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus parfait dans l'histoire du peuple de Dieu que la conduite de Joseph. Les plus grands hommes de l'ancienne alliance ne furent pas exempts de défauts. Celui-ci ne donna prise à la critique par aucun endroit. Il fut un modèle de charité dans la maison de son père et dans celle de son maître; un prodige de sagesse dans l'administration des affaires publiques sous Pharaon; sa patience dans les persécutions et dans les adversités fut inaltérable; et il peut rendre les sentiments de sa tendresse à l'égard de ses frères, tout coupables qu'ils étaient envers lui? Ce grand homme fut un type illustre de J.-C. Ses frères le persécutèrent, et ils le délivrèrent de la mort en pourvoyant à leur subsistance; il essaya des calomnies atroces; il fut traité comme un criminel, enfermé dans une étroite prison, chargé de chaînes; et toutes ces épreuves le conduisirent aux plus éminentes dignités. Au comble des honneurs il n'oublia ni sa famille ni les promesses faites à ses pères. Il prédit aux enfants de Jacob et aux siens, qu'ils posséderont la terre de Chanaan. C'est cette foi des promesses que l'Apôtre exalte dans Joseph. Il parla de cet événement si éloigné avec une assurance qui ne pouvait être que l'effet d'une vive foi. Se trouverait-il aujourd'hui beaucoup de chrétiens qui n'eussent pas de doutes sur la vie future et sur les récompenses éternelles, que ce patriarche n'en eût sur l'établissement de sa postérité dans la terre promise? C'est néanmoins le Fils de Dieu lui-même, et tous les hommes inspirés de lui, qui nous ont révélé la beauté céleste avec plus de précision encore et plus d'étendue, que Dieu n'avait révélée à Joseph les destinées de la famille sainte. Nous ressemblons aux Hébreux accablés sous le poids de leur servitude en Égypte. Tout malheureux qu'ils étaient, la plupart d'entre eux ne pensaient plus aux pro-

